

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTÉ-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT CANTON DE LA TREMBLADE COMMUNE D'ÉTAULES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

Présents : 14

En exercice: 17 Votants: 16 L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI DIX NEUF SEPTEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,

sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 septembre 2024

<u>Présents</u> BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents: AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à ETIENNE Jean, AUTIN Martine à BLAIS Céline

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

<u>DE 065-2024/09-008 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE</u>

Jean-Louis BOITIER indique au conseil municipal que lors de l'attribution des subventions en avril dernier, le Foyer Rural n'avait reçu aucune subvention, le conseil municipal conditionnant cette dernière à l'équilibre financier de l'organisation des fééries vénitiennes.

A ce jour cette manifestation génère un déficit de 500€ sur les comptes de l'association Foyer Rural. Aussi considérant la décision du conseil municipal en avril dernier, il propose d'attribuer 500€ de subvention au Foyer Rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

> DECIDE d'attribuer une subvention de 500€ à l'association Foyer Rural.

Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

17-211701552-2024
17 2117 01002 2024
ercredi 25 septembre 2024